



## AIPR (ATTESTATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX) - NIVEAU OPERATEUR

### PUBLIC VISÉ

Salarié(e)s  
Plan de développement des compétences  
Individuels payants

### NIVEAU

Niveau de sortie : sans niveau spécifique

### NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :  
Attestation Individuelle de compétences en relation avec la réussite ou l'échec au QCM Officiel

### DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.  
Durée en centre : 7 heures  
Durée hebdomadaire moyenne : 7h / semaine

### DATES PREVISIONNELLES

Du 03/09/2019 au 03/09/2019.

### LIEUX DE FORMATION

GMTI93  
Lycée SUGER  
6 Avenue Leroy des Barres  
93200 Saint-Denis  
gmti93@ac-creteil.fr  
Tél : 01 49 37 92 37

### CONTACT

Djamila Merbah  
gmti93@ac-creteil.fr

### TARIFS

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Se préparer à l'examen AIPR - Niveau opérateur par QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Acquérir les compétences pour intervenir à proximité des réseaux
- Prévenir les risques d'accident et assurer la sécurité d'un chantier en cours

### CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Public visé : Salarié-e-s des entreprises du paysage et agents de collectivités - Conducteurs d'engins - Salarié-e-s intervenant à proximité des réseaux aériens et ou enterrés

### PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.  
Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basic  
Carte Nationale d'Identité ou Passeport à jour -Obligatoire - pour le passage de l'examen  
Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

### MODALITES DE RECRUTEMENT

Inscription tout au long de l'année auprès du Greta MTI93

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation : 6 heures  
Examen par QCM : 1 heure  
Cours du jour

### CONTENUS

- ▶ Les droits, obligations et responsabilités
- ▶ Les intervenants des réseaux et leurs rôles
- ▶ La connaissance des réseaux et des classes de précision
- ▶ Le repérage des réseaux
- ▶ Exercices de marquage et piquetage au sol
- ▶ Les risques et les dangers liés aux réseaux
- ▶ La règle des "4 A"
- ▶ Prévention et sécurité
- ▶ Les dispositions réglementaires